



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada



Parc national du Canada

# Quttinirpaaq

**Plan directeur**

2023



2023

Parc national du Canada  
Quttinirpaaq

Plan directeur







## Avant-propos



D'un océan à l'autre, les lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation sont une source de fierté pour toute la population canadienne. Ils reflètent le patrimoine naturel et culturel du Canada et racontent qui nous sommes, y compris les histoires, les cultures et les contributions des peuples autochtones.

Ces endroits prisés sont une priorité pour le gouvernement du Canada. Nous sommes résolus à protéger le patrimoine naturel et culturel, à élargir le réseau d'aires protégées et à contribuer au rétablissement des espèces en péril.

Nous devons en même temps continuer d'offrir des activités et des programmes innovateurs sur place et à distance pour permettre à un nombre accru de Canadiens et de Canadiennes de faire l'expérience de ces destinations emblématiques et de découvrir l'histoire, la culture et l'environnement.

En collaboration avec les communautés autochtones et des partenaires clés, Parcs Canada protège et restaure les lieux historiques et parcs nationaux; permet aux gens de découvrir l'histoire et la nature et de s'en rapprocher; contribue à maintenir, pour les collectivités locales et régionales, la valeur économique de ces lieux.

Ce nouveau *Plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq* vient appuyer cette vision.

Les plans directeurs sont élaborés par une équipe dévouée de Parcs Canada après de vastes consultations auprès de partenaires autochtones, d'autres partenaires et parties prenantes, de collectivités environnantes, et de visiteurs passés et présents. J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont contribué à ce plan pour leur dévouement et leur esprit de collaboration.

À titre de ministre responsable de Parcs Canada, j'applaudis à cet effort concerté, et j'ai le plaisir d'approuver le *Plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq*.



**Steven Guilbeault**  
*Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
et ministre responsable de Parcs Canada*



## Comité mixte de gestion du parc

Conformément à l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik* (l'ERAI de Baffin), le Comité mixte de gestion du parc est heureux d'approuver le *Plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq*.

*Signé au nom du Comité par :*

*Tabitha Mullin*

---

Tabitha Mullin  
Présidente





## Recommendations

*Recommandé par :*



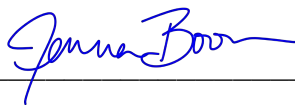
---

Ron Hallman  
*Président et directeur général*  
*Parcs Canada*



---

Andrew Campbell  
*Vice-président principal*  
*Direction générale des opérations*



---

Jenna Boon  
*Directrice*  
*Unité de gestion du Nunavut*





ᓄᓇᓗᓕᓕ ᓃᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ  
Nunavunmi Anngutighatigut Aulapkaiijtkut Katimajiat  
Nunavut Wildlife Management Board

ᐱᓗᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ  
Tammaqtailinahuarniriit anngutighat atuqhugit Inuit qaujimajatuqangillu ilihimaniillu ilitquhiannin  
Conserving wildlife through the application of Inuit Qaujimajatuqangit and scientific knowledge

Le 15 juin 2023

L'honorable Steven Guilbeault  
Ministre d'Environnement et Changement climatique  
Canada  
Gouvernement du Canada

Monsieur le Ministre :

**RE : Décision du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) sur le plan directeur provisoire du parc national Quttinirpaaq**

**Décision du CGRFN**

Dans le cadre de la réunion ordinaire du 7 juin 2023 (RO 002-2023) du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN ou le Conseil), Parcs Canada a demandé à ce que le CGRFN approuve la version finale du plan directeur du parc national Quttinirpaaq (plan directeur). Le CGRFN s'est penché sur la demande d'approbation pendant sa réunion à huis clos (HC 002-2023) du 7 juin 2023 et a pris la décision suivante :

*IL EST RÉSOLU que, conformément à l'alinéa 5.2.34c) de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le CGRFN approuve le plan directeur du parc national Quttinirpaaq.*

**Motifs de la décision du CGRFN**

Selon les renseignements présentés par le personnel de Parcs Canada pendant la réunion ordinaire, le Conseil comprend que :

1. selon la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik, le plan directeur doit être examiné par le Comité mixte de gestion du parc national Quttinirpaaq tous les dix ans;
2. l'objectif du plan directeur est de fournir des directives claires pour protéger et gérer les écosystèmes du parc;



## Résumé

Situé dans le nord de l'île d'Ellesmere, le parc national Quttinirpaaq est le parc national le plus septentrional du Canada; il représente la région naturelle de l'Extrême-Arctique Est dans le Plan du réseau des parcs nationaux du Canada. D'abord désigné comme réserve de parc national en 1988, le parc national Quttinirpaaq a une superficie de 37 775 kilomètres carrés et est le deuxième parc national en importance au Canada. Le paysage du parc est dominé par des glaciers et des montagnes, et comprend une variété d'écosystèmes qui se sont adaptés de façon exceptionnelle, ce qui permet de protéger une biodiversité importante.

Ensemble, Parcs Canada et les Inuit gèrent le parc national Quttinirpaaq par l'intermédiaire du Comité mixte de gestion du parc, tel qu'il est énoncé dans l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et dans l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyiuttuq, Quttinirpaaq et Sirmilik* (ERAJ de Baffin). Ce comité de gestion conseille le ministre sur tout ce qui est soumis à l'approbation de ce dernier relativement à la gestion du parc.

Le présent plan directeur remplace le plan directeur de 2009 du parc national Quttinirpaaq et tient compte des priorités de Parcs Canada et de ses partenaires Inuit. Il fait ressortir l'importance du parc national Quttinirpaaq pour de nombreux groupes, y compris les Inuit des collectivités voisines de Resolute et de Grise Fiord, dont les ancêtres ont vécu sur ce territoire. Le parc national Quttinirpaaq revêt une importance mondiale pour la compréhension des répercussions du changement climatique.

La vision sur 10 ans formulée dans ce plan souligne l'importance de la conservation, des partenariats et de l'amélioration des possibilités d'appréciation et de compréhension de l'importance des valeurs naturelles et culturelles du parc. Trois stratégies clés ainsi qu'un plan de zonage et une approche de gestion territoriale ont été établis pour orienter les activités de gestion nécessaires à la réalisation de la vision du parc.

### **Stratégie clé 1 : Respecter les engagements communs**

Les objectifs fondamentaux de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* sont d'encourager l'autonomie et le bien-être culturel et social des Inuit. Cette stratégie vise à respecter nos obligations aux termes de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et de l'ERAJ de Baffin à cet égard. Parcs Canada travaille avec d'autres ministères du gouvernement fédéral pour être un membre actif des collectivités associées de Resolute et de Grise Fiord.

### **Stratégie clé 2 : Travailler ensemble**

La conservation est plus efficace lorsqu'elle s'intègre aux initiatives régionales relatives aux activités qui ont lieu à l'intérieur et à l'extérieur du parc. La gestion du parc national Quttinirpaaq sera guidée par la valeur sociétale inuite *Qanuqtuurniq* (innovation et ingéniosité dans la recherche de solutions). On cherchera ainsi de manière proactive des façons de travailler avec les autres pour assurer un succès continu. Une communication bidirectionnelle efficace et l'établissement de relations avec les collectivités sont essentiels pour assurer ce succès.

### **Stratégie clé 3 : Apprendre les uns des autres et de la terre**

La gestion du parc national Quttinirpaaq misera à la fois sur la science et sur l'Inuit Qaujimagatuqangit pour favoriser l'*Avatittinnik Kamatsiarniq* (respect et soin de l'environnement) et accroître notre compréhension des ressources naturelles et culturelles du parc et de l'ensemble de la région. Ces connaissances serviront à encourager l'appréciation et la compréhension mondiales de l'Extrême-Arctique, des effets du changement climatique, de l'ingéniosité des humains et de la capacité de ces derniers à surmonter les défis et à s'adapter aux circonstances changeantes.



## Table des matières

Avant-propos .....	iii
Recommandations .....	vii
Résumé .....	xi
1.0 Introduction.....	1
2.0 Importance du parc national Quttinirpaaq .....	2
3.0 Contexte de planification .....	3
4.0 Élaboration du plan directeur.....	8
5.0 Vision .....	8
6.0 Stratégies clés .....	9
7.0 Zonage.....	14
8.0 Approche de gestion sectorielle du bassin du lac Hazen/Tasialuk.....	18
9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique .....	20
 <b>Cartes</b>	
Carte 1 : Cadre régional .....	6
Carte 2 : Parc national Quttinirpaaq.....	7
Carte 3 : Zonage du parc national Quttinirpaaq.....	17
Carte 4 : Gestion sectorielle du bassin du lac Hazen/Tasialuk .....	19





## 1.0 Introduction

Parcs Canada administre l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux pour que puissent en profiter les générations d'aujourd'hui et de demain. La gestion stratégique orientée vers l'avenir de chaque lieu historique national, parc national, aire marine nationale de conservation et canal historique administré par Parcs Canada appuie sa vision :

*Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens et des Canadiennes, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.*

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada est tenu d'élaborer un plan directeur pour chaque parc national qu'il administre. La mise en application de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* nécessite que ce plan directeur soit élaboré par une équipe composée d'un nombre égal de membres nommés par Parcs Canada et la Qikiqtani Inuit Association. Le *Plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq* a été examiné par la Qikiqtani Inuit Association et approuvé par le Comité mixte de gestion du parc Quttinirpaaq et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. Une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, le plan directeur établit l'obligation redditionnelle de Parcs Canada envers la population canadienne, en précisant les mesures de gestion à appliquer pour obtenir les résultats mesurables appuyant le mandat de l'organisme et la mise en œuvre de l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik* (l'ERAI de Baffin).

Le parc national du Canada Quttinirpaaq est géré par le Comité mixte de gestion du parc Quttinirpaaq, qui a participé à la préparation du plan directeur et a ainsi contribué à façonner l'avenir du lieu patrimonial. Les partenaires, les intervenants, les Inuit des collectivités adjacentes de Resolute et de Grise Fiord, ainsi que la population canadienne ont également participé à l'élaboration du plan directeur. Le plan énonce une vision, des stratégies clés et des objectifs qui, ensemble, définissent une orientation stratégique claire pour la gestion et l'exploitation du parc national Quttinirpaaq. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs du plan directeur, et procédera à l'examen de celui-ci tous les dix ans, ou avant au besoin.

Ce plan directeur n'est pas une fin en soi. Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre pour s'assurer qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera l'engagement continu et la consultation, le cas échéant, à l'égard de la gestion du parc national Quttinirpaaq dans les années à venir.

*C'est une belle contrée si c'est une belle journée, mais si c'est une mauvaise journée, c'est quand même une belle contrée.*

Bernard Maktar  
Membre du Comité mixte de gestion du parc de Pond Inlet

## 2.0 Importance du parc national Quttinirpaaq

D'une superficie de 37 775 kilomètres carrés, le parc national Quttinirpaaq est le parc national le plus septentrional et le deuxième en superficie au Canada (carte 1). Quttinirpaaq est un mot inuktitut qui signifie « au sommet »; il a été nommé ainsi en raison de son emplacement, perché au sommet du monde. Les gens de Grise Fiord et de Resolute ont nommé le parc au moment de sa création en 2001. Le paysage du parc est dominé par des glaciers et des montagnes, mais le parc comporte une diversité remarquable d'écosystèmes exceptionnels et localisés, y compris un désert polaire, le lac d'eau douce le plus profond au nord du cercle arctique et des systèmes microbiens uniques. Le long de la côte nord, des glaciers se déversent dans des fjords profonds, et les plateformes de glace pluriannuelles soutiennent des communautés uniques dépendantes des glaces. Certaines basses terres et terres humides de la région sont étonnamment luxuriantes et abritent une variété de plantes et d'animaux impressionnante pour une région couverte de neige et plongée dans la noirceur pendant la moitié de l'année. On y trouve des bœufs musqués, de petits troupeaux de caribous de Peary, des loups arctiques et des lièvres arctiques, ainsi que diverses espèces d'oiseaux.

Le parc national Quttinirpaaq joue un rôle important dans la compréhension de l'histoire humaine dans l'Arctique et compte en son territoire l'une des concentrations les plus denses de sites archéologiques préhistoriques parmi les plus anciens de l'Arctique. Ces sites, datant de plus de 4 000 ans, contiennent des preuves de la migration du peuple de la tradition « Indépendance I » de la région subarctique jusqu'au Groenland sur un parcours connu sous le nom de *corridor du bœuf musqué*. La région est importante pour les Inuit d'aujourd'hui, car leurs ancêtres directs, les Inuit de Thulé, ont voyagé et vécu à cet endroit pendant plusieurs centaines d'années. Les Inuit de Thulé sont arrivés dans la région il y a environ 1 000 ans, et l'on trouve partout dans le parc des preuves de leur présence à l'année. Jusqu'à tout récemment, le bassin du lac Hazen/Tasialuk (carte 4) était un important territoire de chasse et de pêche pour les Inughuit du Groenland.

Cette région a été connue des Canadiens du Sud à l'époque de la Guerre froide (1947-1991) grâce au Conseil de recherches pour la défense du Canada qui a établi trois camps dans ce qui est aujourd'hui le parc national Quttinirpaaq. Entre les années 1950 et 1970, le Conseil de recherches pour la défense du Canada a mené des recherches scientifiques intégrées dans les domaines de la météorologie, de la glaciologie, de l'océanographie et d'autres disciplines. Ces recherches, et les études subséquentes menées dans ces écosystèmes septentrionaux, ont fait avancer la science depuis plus de six décennies. Le parc est considéré comme un point de référence mondial pour les effets du changement climatique. Puisque ceux-ci sont plus prononcés près des pôles, les observations faites aussi loin au nord peuvent donner un aperçu des changements et des défis à venir pour les régions australes.

Le parc national Quttinirpaaq représente la région naturelle de l'Extrême-Arctique Est dans le Plan du réseau des parcs nationaux du Canada. Les rives situées à l'est et les plateformes de glace du parc se trouvent dans l'Écorégion des vestiges de glace marine pluriannuelle de l'Arctique et de la polynie des eaux du Nord-Est. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature, cette écorégion possède une valeur universelle exceptionnelle. Pêches et des Océans Canada considère cet écosystème comme une aire d'importance écologique et biologique capitale dans la région de l'archipel Arctique.

Le parc national Quttinirpaaq a d'abord été créé comme réserve de parc en 1988. Après la signature de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* en 1993, l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik* (l'ÉRAI de Baffin) a été négociée avec la Qikiqtani Inuit Association et signée en 1999. Quttinirpaaq a par la suite été désigné parc national, et il a été doté d'un comité de gestion participative (le Comité mixte de gestion du parc), lorsque la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* est entrée en vigueur en 2001. Le parc représente l'expression tangible de la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

En 2004, le Canada a inscrit le parc national Quttinirpaaq sur sa liste provisoire en vue de son inscription future sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les raisons qui justifient sa candidature sont séparées en quatre critères

distincts : l'occupation humaine successive, la beauté naturelle et les phénomènes naturels extraordinaires, les processus géologiques représentant les grandes étapes de l'histoire de la planète et la diversité des espèces arctiques. Le Canada croit que la valeur naturelle et culturelle du parc national Quttinirpaaq est importante pour l'ensemble de la planète.

### 3.0 Contexte de planification

**Région éloignée :** Puisque le parc national Quttinirpaaq est l'un des parcs nationaux les plus éloignés et les moins visités du Canada, il présente des défis uniques pour Parcs Canada. Il n'y a pas de route pour se rendre au parc, et il n'y a aucun aéronef basé à Grise Fiord, qui demeure la collectivité la plus près du parc même si 600 kilomètres l'en séparent. L'aéroport de Resolute, d'où partent les vols nolisés, est situé à plus de 900 kilomètres du parc, ce qui entraîne des coûts d'exploitation élevés sur le plan financier et environnemental.

**Fondement législatif du parc :** La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et ses règlements d'application forment le cadre législatif régissant la gestion du parc national Quttinirpaaq. Il est important de noter que l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* l'emporte en cas d'incohérence ou de conflit avec la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Des paramètres de zonage précis sont énoncés dans l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, à savoir que « chaque parc national de la région du Nunavut doit être constitué de façon prédominante de terres de catégorie Zone I – Conservation spéciale et de catégorie Zone II – Réserve intégrale ».

**Gestion participative :** L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* définit les droits des Inuit et officialise l'entente relative à une potentielle gestion mixte Inuit-gouvernement fédéral des lieux gérés par Parcs Canada au Nunavut. L'ERAI de Baffin définit cette structure de gestion et établit les exigences, la structure et les responsabilités du Comité mixte de gestion du parc. Celui-ci, tout comme l'équipe d'élaboration du plan directeur, est composé d'un nombre égal de membres nommés par Parcs Canada et par la Qikiqtani Inuit Association, qui agissent à titre impartial dans l'intérêt public plutôt qu'à titre de représentant de l'organisme qui les a nommés. Le Comité a pour mandat de conseiller le ministre sur toutes les questions liées à la gestion du parc, y compris l'élaboration du présent plan. L'ERAI de Baffin décrit le processus d'élaboration du plan directeur du parc national Quttinirpaaq et exige que celui-ci soit approuvé par le Comité mixte de gestion du parc avant la consultation publique et l'approbation ministérielle.

**Avantages pour les Inuit du Nunavut :** L'un des objectifs de l'ERAI de Baffin est d'offrir aux Inuit des collectivités avoisinantes la possibilité de profiter de la création du parc et des activités de planification, de gestion et d'exploitation connexes. Les deux collectivités avoisinantes, telles qu'elles sont définies par l'ERAI de Baffin, sont Resolute et Grise Fiord. Toutes deux ont des populations de moins de 200 habitants. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces collectivités sont situées à une distance considérable du parc, et peu d'Inuit visitent le parc puisqu'ils se heurtent aux mêmes difficultés en matière d'accès que les employés de Parcs Canada. En ce moment, la saison d'ouverture du parc est limitée à deux mois en été, ce qui peut encore être long pour le personnel issu d'une culture où les liens familiaux sont forts. Aucun poste précis lié au parc national Quttinirpaaq n'est situé dans l'une ou l'autre des collectivités. Tout cela contribue à rendre le recrutement, le maintien en poste et la participation communautaire difficiles. Le présent plan réaffirme l'engagement de Parcs Canada à faire mieux relativement aux objectifs précisés ci-dessous, notamment la mise en œuvre du nouveau Plan d'embauche des Inuit de l'Unité de gestion.

**Inuit Qaujimagatuqangit :** « Inuit Qaujimagatuqangit » a trait à la connaissance et à la compréhension de toutes les choses qui jouent sur la vie quotidienne des Inuit et à l'application de ce savoir pour la survie d'un peuple et de sa culture. Il s'agit d'un savoir qui a nourri le passé et qui doit être utilisé aujourd'hui pour assurer un avenir viable. La prise en compte de l'Inuit Qaujimagatuqangit dans la gestion du parc national Quttinirpaaq est une priorité. L'Inuit Qaujimagatuqangit devrait être utilisé comme outil de

planification global jouant sur toutes les autres priorités. De nombreux objectifs du présent plan directeur visent à mieux intégrer l'Inuit Qaujimagatuqangit à la gestion du parc.

**Initiatives de conservation à l'échelle du paysage :** Le parc national Quttinirpaaq n'est pas le seul lieu administré par Parcs Canada dans la région de l'Extrême-Arctique au Nunavut. Le parc national Qausuittuq, sur l'île Bathurst, a été établi en 2015 à la suite de la ratification d'une ERAI distincte qui énonce des obligations semblables à celles de l'ERAI de Baffin. L'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga est associée non seulement à Rolute et à Grise Fiord, mais aussi à Pond Inlet, à Arctic Bay et à Clyde River. Aussi, Tuvaijuittuq, le bassin de l'Extrême-Arctique situé au large des côtes au nord de l'archipel Arctique, a été placé sous protection temporaire en 2019 à titre d'aire marine protégée, sous l'autorité de Pêches et des Océans Canada. Ces nouvelles aires protégées modifient considérablement le paysage protégé. Combinées aux refuges d'oiseaux migrateurs et aux réserves nationales de faune déjà en place, ces aires offrent aux ministères et aux organismes fédéraux la possibilité de travailler efficacement avec les mêmes communautés adjacentes et au sein de celles-ci.

**Changement climatique :** Les effets du changement climatique ont des répercussions directes sur l'environnement du parc et sur ses utilisateurs. Le personnel du camp d'exploitation et du centre d'accueil des visiteurs, situé au fjord Tanquary, constate des changements à la source d'eau douce qui devront faire l'objet de mesures pendant la durée de vie du présent plan directeur. Des phénomènes d'érosion ont été observés dans l'ensemble du parc, et l'on prévoit que la situation s'aggravera, une croyance appuyée par les travaux de Parcs Canada au fort Conger et par d'autres études récemment menées dans l'Arctique canadien. Le fort Conger est à la fois un site historique et un site contaminé sur la côte est du parc (carte 2), où les activités de surveillance révèlent une érosion du littoral qui augmente le risque que des contaminants se déposent dans les eaux de l'océan Arctique. Le personnel de Parcs Canada s'attend à ce que des changements surviennent, mais il ne peut prévoir l'ampleur de ceux-ci. Par conséquent, il y a lieu de porter une attention accrue à la gestion des biens et à la sécurité ainsi qu'à la collaboration avec d'autres intervenants et institutions (par exemple, les universités) afin de cerner les risques particuliers et d'élaborer des stratégies pour aborder ou atténuer ces répercussions.

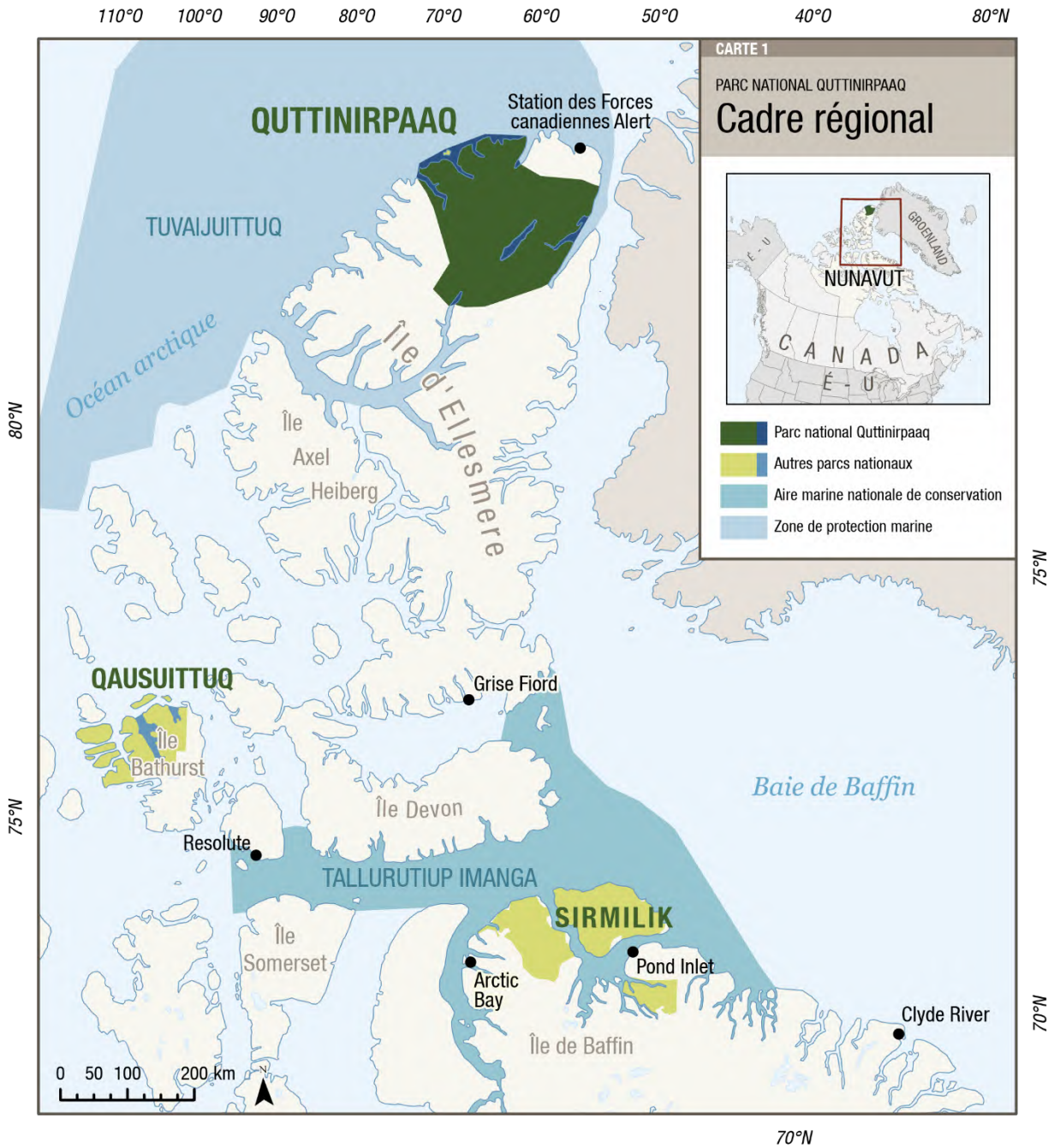
**Recherche scientifique :** Le nord de l'île d'Ellesmere intéresse la communauté scientifique depuis l'expédition britannique dans l'Arctique dirigée par George Nares en 1875-1876. Le lieutenant Adolphus Greely a établi une base de recherche américaine à fort Conger pour la première Année polaire internationale (1882-1883), mais c'est durant la première Année géophysique internationale (1957-1958) que la région est devenue un véritable centre scientifique. L'infrastructure actuelle du parc en fait un atout inestimable pour l'exploitation des services de soutien du Programme du plateau continental polaire de Ressources naturelles Canada pour tous les projets de recherche dans l'Extrême-Arctique. Sa proximité du pôle et l'effet relativement faible de l'activité humaine en font un lieu idéal pour la recherche et la formation liées au changement climatique. Les résultats obtenus dans la région sont discutés lors de forums sur le changement climatique dans le monde entier, puis mentionnés dans des publications professionnelles.

**Fréquentation et utilisation :** L'accès au parc national Quttinirpaaq a une grande incidence sur la fréquentation du parc, car les navires de croisière et les vols nolisés sont les seuls moyens d'accès facile au parc. Les navires de croisière peuvent amener jusqu'à 150 personnes pour de courtes visites dans le parc, concentrées dans une zone restreinte. Entre 2008 et 2017, la fréquentation annuelle moyenne, les années où aucun navire de croisière n'est allé au parc, était de 17. Pendant cette période, il y a eu trois années où des navires se sont rendus au parc et le parc a accueilli en moyenne 215 visiteurs. Une vingtaine de chercheurs en moyenne se rendent dans le parc chaque année et y passent de cinq jours à deux mois. De 40 à 150 employés du ministère de la Défense nationale peuvent utiliser la piste d'atterrissage du fjord Tanquary pendant la saison d'exploitation, mais ils y passent rarement la nuit.

**Évaluation de l'état du parc :** Selon *l'Évaluation de l'état du parc national du Canada Quttinirpaaq* (2018), des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne l'écologisation des activités du parc et la réduction de l'empreinte écologique globale. Tous les camps utilisent l'énergie solaire comme principale source d'électricité. La gestion du carburant a récemment été améliorée afin de mieux protéger l'environnement. Une grande quantité de déchets (métal, combustible résiduaire, barils vides, vieux équipements) a été retirée du parc. Le camp de base du fjord Tanquary est la principale base

d'exploitation du parc. Grâce à sa longue piste d'atterrissage et à son fjord profond, il est devenu le point central de l'activité des visiteurs. Depuis 2014, Parcs Canada gère un programme d'affrètement, qui est en cours d'examen, pour faciliter l'accès des visiteurs et a aménagé des installations d'hébergement au fjord Tanquary. Parcs Canada s'est également associé à un pourvoyeur touristique qui offre une partie du programme. Le programme de surveillance de l'intégrité écologique et des ressources culturelles, qui repose sur l'inventaire des ressources culturelles, est maintenant établi pour le parc, et une première analyse des données a été effectuée dans le cadre de l'évaluation de l'état du parc national (2018). Deux des quatre indicateurs liés aux ressources culturelles sont associés à des résultats positifs, un indicateur, à des résultats moyens, et le dernier indicateur n'a pas été mesuré.

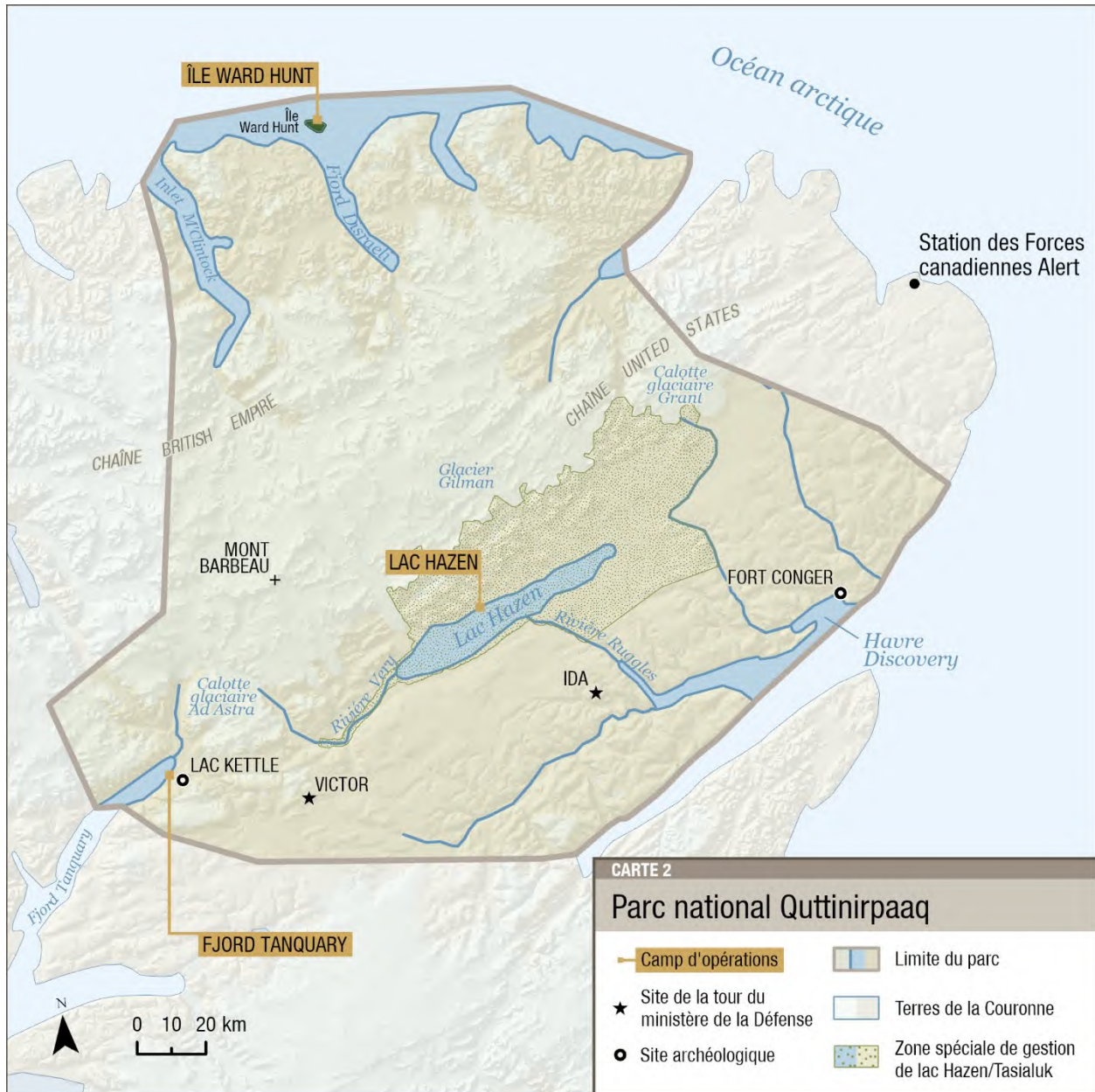
Carte 1 : Cadre régional



Les sites protégés par Parcs Canada dans la région comprennent le parc national Qausuittuq au nord de l'île Bathurst et l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga. Tuvaijuittuq, qui comprend les eaux marines au large du nord de l'île d'Ellesmere, est la première zone de protection marine à être désignée pour une protection provisoire par ordre ministériel en vertu de la *Loi sur les océans*.



Carte 2 : Parc national Quttinirpaaq



*Les Inuit vivaient ici lorsqu'ils ne voyageaient qu'en traîneau à chiens. Leurs sites sont éparpillés un peu partout ici. Que ce soit pendant la saison sombre ou seulement en été, c'est incroyable qu'ils pouvaient faire cela. Quand on y va et qu'on commence à se renseigner sur eux, on se demande comment ils faisaient. Comment survivaient-ils? Ça vous dépasse. Quand une personne vient ici, son esprit s'égaré et elle se demande comment ça pouvait être. C'est ce qui rend le parc encore plus spécial.*

Liza Ningiuk  
Membre du Comité mixte de gestion du parc et de l'équipe d'élaboration du plan directeur de Grise Fjord

## 4.0 Élaboration du plan directeur

Pendant la rédaction du plan directeur provisoire, l'équipe chargée de l'élaboration du plan directeur a mené d'entrée de jeu des exercices de mobilisation afin de discuter des éléments de la vision, des thèmes et des intérêts communs clés dans le cadre du nouveau plan directeur du parc Quttinirpaaq. Cette mobilisation comprenait principalement des réunions en personne avec les principaux intervenants Inuit des collectivités de Resolute et de Grise Fiord (par exemple, les conseils de hameau, les organisations locales de chasseurs et de trappeurs, les Aînés et les propriétaires d'entreprises), ainsi que des rencontres individuelles avec d'autres ministères, en personne ou virtuellement. La Qikiqtani Inuit Association a communiqué des commentaires sur la version provisoire du plan et les changements qu'elle souhaite apporter. Les intérêts communs exprimés dans les changements proposés et les exercices de mobilisation auprès de la communauté ont été directement intégrés dans la vision, les stratégies clés, les objectifs et les cibles de la version provisoire du plan directeur. Conformément à l'ERAI de Baffin, le Comité mixte de gestion du parc a approuvé la version provisoire du plan directeur en novembre 2019.

Entre juin et décembre 2022, la version provisoire du plan directeur a été envoyée à une liste de diffusion et publiée sur une plateforme de mobilisation en ligne, où plus de 850 utilisateurs ont consulté les pages Web en français, en anglais et en inuktitut portant sur le projet. Cinq observations écrites ont été reçues. Des journées portes ouvertes et de petites rencontres ciblées avec des intervenants ont été organisées dans les collectivités adjacentes de Resolute (juin et juillet 2022) et de Grise Fiord (novembre 2022), et des consultations supplémentaires avec des intervenants clés et d'autres ministères se sont poursuivies virtuellement au cours de l'hiver 2023. Des documents écrits ont été envoyés aux intervenants pour recueillir leurs commentaires lorsqu'il n'était pas possible d'organiser des réunions en personne. Aucune question de fond n'a été soulevée lors des consultations. Conformément à l'ERAI de Baffin, le Comité mixte de gestion du parc a approuvé l'ébauche finale du plan en juin 2023 pour présentation au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. Le Conseil a ensuite approuvé les parties de l'ébauche définitive du plan « traitant de la gestion et de la protection de ressources fauniques ou d'habitats de la faune donnés » (article 5.3.35 de l'ERAI de Baffin). Tous les commentaires sur l'ébauche ont éclairé l'élaboration de la version définitive du plan. Un aperçu détaillé de tous les commentaires reçus figure dans un rapport « Ce que nous avons entendu », lequel est accessible sur la page Web de Parcs Canada portant sur le parc national Quttinirpaaq.

## 5.0 Vision

Balayé par les vents et sculpté dans les glaciers, le parc national Quttinirpaaq est perché au sommet du monde. Les années de changement ont tracé leur histoire à travers l'étendue du nord de l'île d'Ellesmere et révélé l'histoire de la formation géologique. De nombreux sites culturels disséminés sur l'étendue du parc témoignent de l'ingéniosité et de la capacité d'adaptation de l'homme, qui a su tirer parti des voies naturelles et du climat plus clément qu'offre le paysage.

Le parc national Quttinirpaaq a de l'importance en tant qu'endroit particulièrement bien situé pour donner un aperçu de l'état de l'Arctique et de l'environnement mondial en évolution. Relativement peu perturbés par l'activité humaine actuelle, les écosystèmes uniques et diversifiés du parc national Quttinirpaaq sont sains et demeurent reliés aux grands systèmes qui les entourent. Bien que les signes du

La gestion du parc national Quttinirpaaq sera guidée par ces valeurs sociétales inuites :

***Avatittinnik Kamatsiarniq*** – Respect et soin de la terre

***Piliriqatigiinniq/Ikajuqtigiinniq*** – Travailler ensemble pour une cause commune

***Tunnganarniq*** – Promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert et accueillant

***Qanuqtuurniq*** – Innovation et ingéniosité dans la recherche de solutions

***Pijitsirniq*** – Service à la famille ou à la collectivité et satisfaction de leurs besoins

changement climatique soient visibles, la vie y prospère et les ressources culturelles y sont des trésors et sont protégées.

La confiance et le respect mutuels sont les piliers du perfectionnement des connaissances : l'Inuit Qaujimajatuqangit et la science sont tout aussi essentielles dans notre compréhension et dans la gestion du parc.

Le parc national Quttinirpaaq accueille les visiteurs, les Inuit et les autres utilisateurs du parc. Des expériences enrichissantes favorisent l'appréciation du parc et de la région de l'Extrême-Arctique Est. L'infrastructure et les biens du parc répondront adéquatement à tous les besoins des utilisateurs du parc et refléteront une approche réfléchie et à faible incidence qui tient compte des changements futurs. Parcs Canada entretient des relations solides pour appuyer la réalisation de son mandat et de ses engagements à gérer le parc en collaboration avec les Inuit. Des liens solides entre le parc, les collectivités locales, les habitants du Nunavut et les Canadiens en général favorisent l'appréciation et la compréhension du parc national Quttinirpaaq et de la grande région. L'innovation et l'ingéniosité guident le succès de Parcs Canada dans la réalisation de tous les aspects de son mandat et de ses engagements.

*Lors de ma première année de travail là-bas, je suis tout de suite tombée amoureuse de l'endroit et j'y suis retournée sans cesse. Je n'ai jamais rien vu d'aussi beau que ces montagnes et ces vallées, avec toute cette faune.*

*J'aimerais toujours cet endroit. Il occupe une grande place dans mon cœur.*

Tabitha Mullin  
Membre du Comité mixte de gestion du parc de Resolute

## 6.0 Stratégies clés

Trois stratégies clés décrivent l'approche intégrée utilisée dans la gestion du parc national Quttinirpaaq pour les dix prochaines années. Ces stratégies sont fondées sur les priorités établies par l'équipe chargée de l'élaboration du plan directeur, le Comité mixte de gestion du parc et Parcs Canada, et elles sont également conformes aux exigences du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* (publié le 10 septembre 2019). L'atteinte des objectifs de ces stratégies guidera la manière dont les ressources humaines et financières seront allouées en vue de la réalisation de notre vision commune. De nombreuses cibles sont transversales et contribuent à plus d'un objectif. Le cas échéant, des renvois aux articles pertinents de l'ERAI de Baffin ont été inclus pour montrer le lien direct entre les engagements du plan directeur et la mise en œuvre de l'ERAI.

Les dates d'échéance sont liées à la date de signature du plan et, à moins d'indication contraire, les objectifs doivent être atteints au cours de la période de dix ans visée par le plan, ou ils constituent des engagements permanents.

### **Stratégie clé 1 : Respecter les engagements communs**

Les principaux objectifs de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* sont d'encourager l'autonomie et le bien-être culturel et social des Inuit. L'ERAI de Baffin est un outil utilisé pour honorer les droits des Inuit et leur permettre de profiter de l'établissement, de la planification, de la gestion et de l'exploitation du parc, particulièrement dans les collectivités adjacentes. En effet, Parcs Canada s'efforce de devenir un membre actif des collectivités de Resolute et de Grise Fiord, et de collaborer avec d'autres ministères fédéraux afin d'offrir aux Inuit des possibilités de renforcement des capacités pour la participation à la gestion du parc, à l'économie et à l'emploi. Guidée par la valeur sociétale inuite **Pijitsirmiᑕ** (service à la famille ou à la collectivité et satisfaction de leurs besoins), cette stratégie décrit

les objectifs et les cibles grâce auxquels Parcs Canada respectera ses engagements prévus dans l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et l'ERAI de Baffin afin d'offrir aux Inuit des avantages liés au parc national Quttinirpaaq.

**Objectif 1.1 :** Les Inuit continuent de participer activement à la gestion du parc national Quttinirpaaq.

*Cibles :*

- Une séance d'orientation à l'intention des nouveaux membres et des anciens membres du Comité mixte de gestion du parc est élaborée et mise en œuvre au cours des deux premières années. Parcs Canada s'adressera à l'Association inuite du Qikiqtani pour inviter ses membres à élaborer en collaboration ce produit (article 5.1.29 de l'ERAI de Baffin).
- Au moins un projet du Groupe de travail sur le savoir inuit est lancé d'ici sept ans (objectif e) de l'ERAI de Baffin).
- La direction du parc fait la promotion des projets de recherche dirigés par les Inuit des communautés voisines et facilite activement ceux-ci d'ici deux ans (article 6.1.16 de l'ERAI de Baffin).

**Objectif 1.2** Les possibilités de participation accrue des Inuit en matière d'emploi et d'augmentation des retombées économiques se concrétisent dans les collectivités voisines.

*Cibles :*

- Au moins un poste associé au parc national Quttinirpaaq et s'étendant au-delà de la saison d'exploitation est situé à Resolute ou à Grise Fiord (article 9.1.1 de l'ERAI de Baffin).
- Le personnel inuit de Resolute et de Grise Fiord bénéficie d'un mentorat et d'une formation lui permettant d'atteindre ses objectifs de carrière (article 9.2.1 de l'ERAI de Baffin).
- Le Fonds de développement économique de l'ERAI de Baffin, détenu par la Kakivak Association, fait l'objet d'une promotion dans les collectivités avoisinantes, et les Inuit reçoivent un soutien pour élaborer des possibilités et des demandes de financement, entre autres (article 10.3.2 de l'ERAI de Baffin).
- Tous les deux ans, Parcs Canada contribue à au moins une initiative régionale de perfectionnement et de renforcement des capacités à Resolute ou à Grise Fiord, par exemple dans le domaine du tourisme ou de la recherche (article 9.2.4 de l'ERAI de Baffin).

**Objectif 1.3 :** La gestion, la planification et l'exploitation du parc permettent aux Inuit de Resolute et de Grise Fiord d'établir des liens plus solides avec le parc.

*Cibles :*

- D'ici trois ans, au moins deux activités d'apprentissage, qui pourraient être dirigées par un membre de la collectivité, sont créées afin de transmettre le savoir et de stimuler l'intérêt des collectivités de Resolute et de Grise Fiord à l'égard du parc.
- Un minimum de deux réunions sont tenues dans le parc par le Comité mixte de gestion pendant la durée du présent plan directeur.
- Au moins deux personnes de chaque collectivité avoisinante, qui ne sont pas membres du Comité mixte de gestion du parc, visitent le parc une fois tous les trois ans dans le cadre des programmes de Parcs Canada.
- Un poste de représentant des jeunes Inuit (sans droit de vote) au sein du Comité mixte de gestion du parc est créé dans un délai d'un an et maintenu pour la durée du plan directeur.
- Un projet sur les noms de lieux en inuktitut est mené. Parcs Canada emploie ces noms et en fait la promotion à l'aide des cartes et autres matériels.
- La diffusion de la recherche est facilitée par l'organisation d'une activité communautaire et par d'autres moyens (par exemple, médias sociaux, radio, bulletin, messages dans les écoles).
- Les membres du personnel du parc agissent à titre d'agents de liaison entre les chercheurs et les collectivités.

## Stratégie clé 2 : Travailler ensemble

Le parc national Quttinirpaaq soutient un certain nombre de groupes d'utilisateurs différents. Il s'agit d'un territoire traditionnel et d'un territoire de chasse des Inuit. C'est également un centre de recherche nordique, un point de rassemblement pour les opérations militaires et un lieu d'aventures. Cependant, son éloignement signifie que l'accès est un défi financier et logistique pour tous, ce qui rend essentiel de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs. Pour Parcs Canada, les principaux défis comprennent l'entretien de l'infrastructure essentielle à l'exécution des programmes, la prestation de possibilités aux visiteurs et l'amélioration de la compréhension du patrimoine naturel et culturel du parc. De plus, la conservation est plus efficace lorsqu'elle s'harmonise avec les initiatives régionales pour les activités à l'intérieur et à l'extérieur du parc. La gestion du parc national Quttinirpaaq sera guidée par la valeur sociétale inuite *Qanuqtuurniq* (innovation et ingéniosité dans la recherche de solutions) afin de rechercher de manière proactive des façons de travailler avec d'autres pour assurer un succès continu. L'établissement de relations et d'une communication bidirectionnelle efficace avec les collectivités est essentiel pour assurer ce succès.

**Objectif 2.1** Le parc national Quttinirpaaq dispose du niveau approprié d'infrastructure sécuritaire et bien entretenue pour appuyer les partenaires et utilisateurs actuels et prévus.

### Cibles :

- D'ici cinq ans, les besoins des visiteurs, des intervenants, des partenaires, des chercheurs et des exploitants du parc sont pris en compte dans l'élaboration d'une stratégie sur les biens qui orientera toute la gestion future des biens.
- Les groupes d'utilisateurs qui dépendent de l'infrastructure du parc national Quttinirpaaq soutiennent l'entretien et l'exploitation de cette infrastructure.
- Des ententes officielles sont en place pour les installations dans le parc et leur utilisation.

**Objectif 2.2** La relation entre Parcs Canada et l'industrie touristique est renforcée afin de favoriser des initiatives touristiques significatives dans la région.

### Cibles :

- Le matériel promotionnel pour le parc national Quttinirpaaq est distribué aux entreprises de Resolute et de Grise Fiord d'ici un an.
- Des occasions sont recherchées pour promouvoir le tourisme par l'entremise d'organisations non gouvernementales ayant un mandat et un intérêt pour la conservation, le tourisme, l'enseignement de plein air, la culture et la nature.
- La collaboration avec les exploitants commerciaux du secteur du tourisme se poursuit afin d'attirer un nombre viable de visiteurs dans le parc.
- Des liens sont tissés entre les membres des collectivités qui ont un intérêt pour le tourisme et les occasions et le soutien offerts afin de permettre à ces membres d'améliorer leurs compétences et leurs entreprises.

**Objectif 2.3** L'adoption d'approches novatrices est favorisée afin de régler les problèmes de gestion du parc grâce à la collaboration ainsi qu'à l'établissement de relations et d'une communication bidirectionnelle avec les partenaires et les intervenants.

### Cibles :

- La collaboration avec les intervenants permet de mettre en œuvre des stratégies et des mesures en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, particulièrement en ce qui concerne le caribou de Peary et le bryum de Porsild.
- La collaboration avec la direction de l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga, du parc national Qausuittuq et du Programme du plateau continental polaire permet d'optimiser l'efficacité des ressources.
- Des occasions sont trouvées pour appuyer le rétablissement des liens humains historiques avec le Groenland.

- D'ici un an, le protocole d'entente avec le Programme du plateau continental polaire est finalisé et d'ici trois ans, celui avec le ministère de la Défense nationale est finalisé, afin d'orienter nos relations continues.
- Une collaboration a lieu avec Tuvaijuittuq (bassin de l'Extrême-Arctique) et les initiatives régionales de conservation, le cas échéant.

**Objectif 2.4 :** Par la collaboration avec les chercheurs et la consultation menée auprès des collectivités, la recherche au parc national Quttinirpaaq répond aux priorités scientifiques et aux intérêts des collectivités et renforce la participation des Inuit à la recherche.

*Cibles :*

- Des recherches scientifiques d'importance nationale et mondiale continuent d'être accueillies, et les chercheurs sont encouragés à rendre leurs données publiques.
- Les priorités de recherche sont examinées et mises à jour tous les cinq ans en collaboration avec le Comité mixte de gestion du parc.
- Les recherches menées dans le parc reflètent les intérêts communs de Parcs Canada, du Comité mixte de gestion du parc et des collectivités.
- Au moins un chercheur inuit entreprend un projet de recherche dans le parc et est appuyé par Parcs Canada (article 6.1.16 de l'ERAI de Baffin).
- Les projets de recherche qui font appel à la fois à l'Inuit Qaujimajatuqangit et à la science sont encouragés.

### **Stratégie clé 3 : Apprendre sur les uns les autres et de la terre**

Cette stratégie souligne la possibilité qu'offre le parc national Quttinirpaaq d'en apprendre davantage sur la coexistence unique des Inuit avec la terre et la faune. Le parc est un lieu où peuvent être étudiés les effets des forces géologiques et des changements dans la roche, la glace et les écosystèmes au cours de millions d'années. Il offre l'occasion de comprendre les écosystèmes arctiques et le changement climatique dans un environnement utilisé, mais relativement inchangé, par l'activité humaine, et situé à proximité du pôle Nord. La direction du parc national Quttinirpaaq tiendra compte à la fois de la science et de l'Inuit Qaujimajatuqangit pour encourager la valeur *Avatittinnik Kamatsiarniq* (le respect et le soin de la terre), et accroître notre compréhension des ressources naturelles et culturelles du parc et de l'ensemble de la région. Ces connaissances serviront à encourager l'appréciation et la compréhension mondiales de l'Extrême-Arctique, des effets du changement climatique et de l'ingéniosité de l'humanité et de sa capacité à s'adapter aux défis et aux circonstances changeantes.

**Objectif 3.1** Les outils et les programmes de sensibilisation du public comprennent l'Inuit Qaujimajatuqangit et communiquent efficacement les valeurs du parc national Quttinirpaaq à tous les Canadiens et Canadiennes et au-delà de nos frontières.

*Cibles :*

- Une activité de sensibilisation présentant une histoire du parc national Quttinirpaaq, fondée sur la compréhension de l'Inuit Qaujimajatuqangit et de la science et ciblant les jeunes lorsque possible, est prête à être offerte par le personnel dans un délai de deux ans.
- Les activités de recherche et de surveillance dans le parc sont publiées sur le site Web du parc national Quttinirpaaq et communiquées aux collectivités annuellement.
- Un inventaire des ressources culturelles est fourni à l'Association inuite du Qikiqtani, à la Fiducie du patrimoine inuit et au gouvernement du Nunavut.
- Les possibilités d'accès virtuel aux ressources culturelles du parc national Quttinirpaaq sont accrues et améliorées.
- Des efforts sont déployés pour faire avancer la préparation d'une mise en candidature en vue de demander que le parc figure dans la liste des sites du patrimoine mondial, en s'appuyant sur les conseils et les recommandations formulées par les partenaires de gestion.

- Les possibilités de partenariat pour transmettre des histoires de recherche de façon novatrice sont explorées.

**Objectif 3.2** Les programmes de recherche et de surveillance continue dans le parc national Quttinirpaaq améliorent nos connaissances et notre compréhension du parc et des écosystèmes arctiques.

*Cibles :*

- Les programmes de surveillance de l'intégrité écologique et des ressources culturelles fournissent des données utilisables pour la prise de décisions de gestion.
- D'ici deux ans, une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique de biens ciblés du parc a donné les résultats voulus pour orienter l'établissement d'une stratégie sur les biens.
- D'ici cinq ans, un protocole visant à surveiller l'effet du changement climatique sur les ressources culturelles ciblées est mis en œuvre.
- Au moins un indicateur de l'intégrité écologique est élaboré en fonction de l'Inuit Qaujimagatuqangit.

**Objectif 3.3** Les besoins des utilisateurs et les principes de durabilité environnementale sont satisfaits grâce à une infrastructure appropriée et à de meilleures possibilités d'apprentissage.

*Cibles :*

- La capacité du parc national Quttinirpaaq, en ce qui concerne le nombre de visiteurs et d'utilisateurs du parc au cours d'une année donnée, est déterminée d'ici cinq ans.
- Une stratégie de surveillance, d'évaluation et de communication de la sécurité des principaux sentiers de randonnée pédestre du parc est mise en œuvre au cours des trois premières années du présent plan directeur.
- Les renseignements et les outils d'interprétation à l'intention des visiteurs du parc sont évalués, et un plan de mise en œuvre à jour est élaboré, dans les deux ans suivant la signature du présent plan.
- D'ici deux ans, les visiteurs du fort Conger, en compagnie du personnel du parc, disposent de renseignements exacts sur l'histoire du lieu.
- D'ici cinq ans, la formation des guides de navires de croisière et les lignes directrices concernant le site du fort Conger assurent la sécurité des visiteurs et des ressources lors des visites de navires de croisière qui ne sont pas accompagnées par le personnel du parc.



## 7.0 Zonage

Le système de zonage des parcs nationaux de Parcs Canada est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national. Il permet de désigner des endroits où des activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité d'appuyer ces activités. Le système de zonage se divise en cinq catégories :

- Zone I – Préservation spéciale
- Zone II – Milieu sauvage
- Zone III – Milieu naturel
- Zone IV – Loisirs de plein air
- Zone V – Services du parc

Le parc national Quttinirpaaq compte trois zones, soit les zones I, II et III (voir la carte 3). Le plan de zonage actuel est conforme à l'article 8.2.8 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, qui prévoit que « chaque parc national de la région du Nunavut doit être constitué de façon prédominante de terres de catégorie Zone I – Préservation spéciale et de catégorie Zone II – Milieu sauvage ». Les dispositions relatives au zonage ne s'appliquent pas aux Inuit qui exercent leurs droits relatifs aux activités traditionnelles de récolte dans le parc national Quttinirpaaq (article 5.7.16 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*).

Le principal changement relatif au zonage par rapport au plan directeur de 2009 concerne l'approche de gestion du bassin du lac Hazen/Tasialuk. Ce secteur est passé à une désignation de zone II et comprend une zone spéciale de gestion, comme il est indiqué à la partie 7.0 et à la carte 4.

Plusieurs sites de zone I ont été ajoutés pour protéger le bryum de Porsild, une espèce récemment désignée et inscrite sur la liste des espèces en péril (carte 3c). Des modifications ont aussi été apportées à des secteurs de la zone III autour des pistes d'atterrissage et des camps pour mieux répondre aux profils d'utilisation actuels et prévus.

Autrement, le zonage demeure relativement inchangé par rapport au plan directeur précédent. Approuvée par le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut en 2006, l'interdiction de pratiquer la pêche sportive dans le parc national Quttinirpaaq demeure en vigueur.

### Zone I : Préservation spéciale

La zone I offre une forte protection à plusieurs des caractéristiques naturelles et culturelles singulières du parc national Quttinirpaaq. ***La préservation est ici la principale considération, et l'accès des visiteurs peut être interdit ou contrôlé.*** Les activités motorisées sont interdites à l'intérieur de ces sites, sauf dans des circonstances exceptionnelles, comme le permet le directeur, sur la recommandation du Comité mixte de gestion du parc. Le camping à l'intérieur des limites d'une zone I n'est pas permis.

Il existe six secteurs de zone I : le lac Kettle, le fort Conger, le lac Lewis et trois sites pour protéger le bryum de Porsild.

**Lac Kettle :** L'ensemble des ressources culturelles autour du lac Kettle est représentatif de l'Extrême-Arctique et comprend des éléments des Inuit de Thulé et de la tradition culturelle Indépendance I. En plus des grands éléments visibles, comme les pièges à renards, les anneaux de tente, les caches et les affûts, de nombreux artefacts plus petits demeurent sur place, bien que certains aient été déplacés à des fins de conservation. En raison de sa proximité au camp de base du fjord Tanquary, le secteur du lac Kettle représente une excellente occasion pour les visiteurs de découvrir l'histoire ancienne et récente de l'Arctique en compagnie du personnel de Parcs Canada ou d'un guide formé par Parcs Canada. Bien

qu'elle soit moins privilégiée, la visite autonome d'une journée est permise à l'aide d'une brochure autoguidée, à la suite d'une séance d'orientation donnée par le personnel du parc. Les ressources du lac Kettle seront surveillées régulièrement.

**Fort Conger :** Les bâtiments et les artefacts historiques du havre Discovery sont connus collectivement sous le nom de fort Conger; il s'agit des vestiges combinés des camps de base américains et européens pour l'exploration de l'Extrême-Arctique qui ont été établis par George Nares, Adolphus Greely et Robert Peary entre 1875 et 1909. Les études scientifiques menées par Adolphus Greely de 1881 à 1883 s'inscrivaient dans le cadre de la première Année polaire internationale, qui est désignée comme un événement d'importance historique nationale, et les huttes de Peary sont des « édifices classés » par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. Ce lieu est situé dans un endroit exceptionnel pour démontrer les contributions des Inuit au succès des explorateurs de l'Arctique. La contamination est une préoccupation sur le site, et une signalisation appropriée a été installée. Bien que les caractéristiques elles-mêmes soient considérées comme vulnérables et à risque en raison du changement climatique, les obstacles et les limites sont tels qu'un niveau relativement faible de fréquentation humaine est attendu et n'a pas besoin d'être évité. L'un des objectifs du présent plan est d'élaborer une stratégie pour faire connaître ce lieu par l'entremise de guides formés par Parcs Canada. D'ici là, les visiteurs doivent être accompagnés par des employés de Parcs Canada. Les tout-petits et les bébés, qui sont plus vulnérables aux contaminants, ne sont pas autorisés à visiter le site.

**Lac Lewis :** Les loups arctiques mettent bas dans les environs du lac Lewis depuis ce qui semble être plusieurs milliers d'années. Ce lieu de mise à bas fait partie intégrante du cycle saisonnier des populations de loups. De plus, par le passé, la meute a été soumise à des perturbations. Le lac se trouve le long du principal parcours de randonnée pédestre longue distance du parc. Une zone tampon de trois kilomètres désignée zone I entoure les rives du lac. L'accès non motorisé est permis, mais pas le camping. Tous les visiteurs seront informés de l'importance de ne pas déranger les loups.

**Protection du bryum de Porsild :** Le bryum de Porsild est un petit coussin de mousse rare qui pousse dans un nombre limité de colonies dans le monde. Il préfère les endroits humides et ombragés en altitude. Au Nunavut, trois populations connues de cette espèce menacée sont inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*, et elles se trouvent toutes dans le secteur du fjord Tanquary du parc national Quttinirpaaq. Ces trois poches sont considérées comme des habitats essentiels et elles sont classées zone I pour leur protection. Bien que l'accès soit permis dans ces secteurs, l'orientation des visiteurs souligne l'importance de marcher sur des surfaces dures et de ne pas s'arrêter à un endroit donné, car la mousse pourrait être endommagée par inadvertance. Le programme de rétablissement national visant à surveiller les populations connues sera mis en œuvre et des relevés d'autres populations seront effectués pendant la durée du présent plan, sous réserve de financement. Le cas échéant, des mesures de protection appropriées seront prises sur les conseils des experts en espèces et du Comité mixte de gestion du parc.

## Zone II : Milieu sauvage

La zone II comprend de vastes secteurs qui offrent aux visiteurs l'occasion de découvrir des exemples relativement non perturbés d'une région naturelle de l'Extrême-Arctique Est et qui seront conservés à l'état sauvage. ***L'objectif consiste à préserver les écosystèmes en réduisant l'intervention humaine à un minimum.*** Les itinéraires suggérés ne sont pas balisés ni entretenus et nécessitent encore un certain niveau d'habileté pour trouver son chemin. Les activités motorisées sont interdites aux visiteurs, mais un accès par voie aérienne rigoureusement contrôlé est autorisé dans les secteurs reculés.

La majorité du parc est désignée zone II. En effet, tous les secteurs du parc qui ne sont pas désignés zone I ou zone III sont considérés comme zone II.

L'accès limité par aéronef peut être autorisé au cas par cas. L'accès hivernal ou printanier au mont Barbeau et à d'autres zones glaciaires a été reconnu comme une possibilité de ski d'aventure qui serait

grandement simplifiée par un accès aérien. Toutefois, en raison des changements saisonniers, il est impossible de trouver un lieu d'atterrissage précis; ces demandes seront donc examinées individuellement.

### Zone III : Milieu naturel

Les secteurs de la zone III offrent des possibilités d'expériences du visiteur ayant une faible incidence dans le cadre **d'activités récréatives de plein air qui nécessitent un minimum de services et des installations rustiques. L'accès en véhicule à moteur peut être autorisé, mais de manière contrôlée.** Il s'agit des secteurs du parc où les niveaux d'accès et d'activité sont les plus élevés.

La majorité des infrastructures du parc et les principaux points d'accès ont été désignés zone III. La taille de ces zones a été quelque peu modifiée par rapport au plan directeur précédent afin qu'elles s'adaptent mieux aux profils d'utilisation actuels et pour simplifier la délivrance des permis. L'utilisation contrôlée d'un véhicule motorisé est autorisée dans ces secteurs, mais pour les titulaires de permis seulement (sauf pour l'exploitation du parc). L'accès aux aéronefs est limité aux entreprises qui exercent des activités commerciales dans le parc.

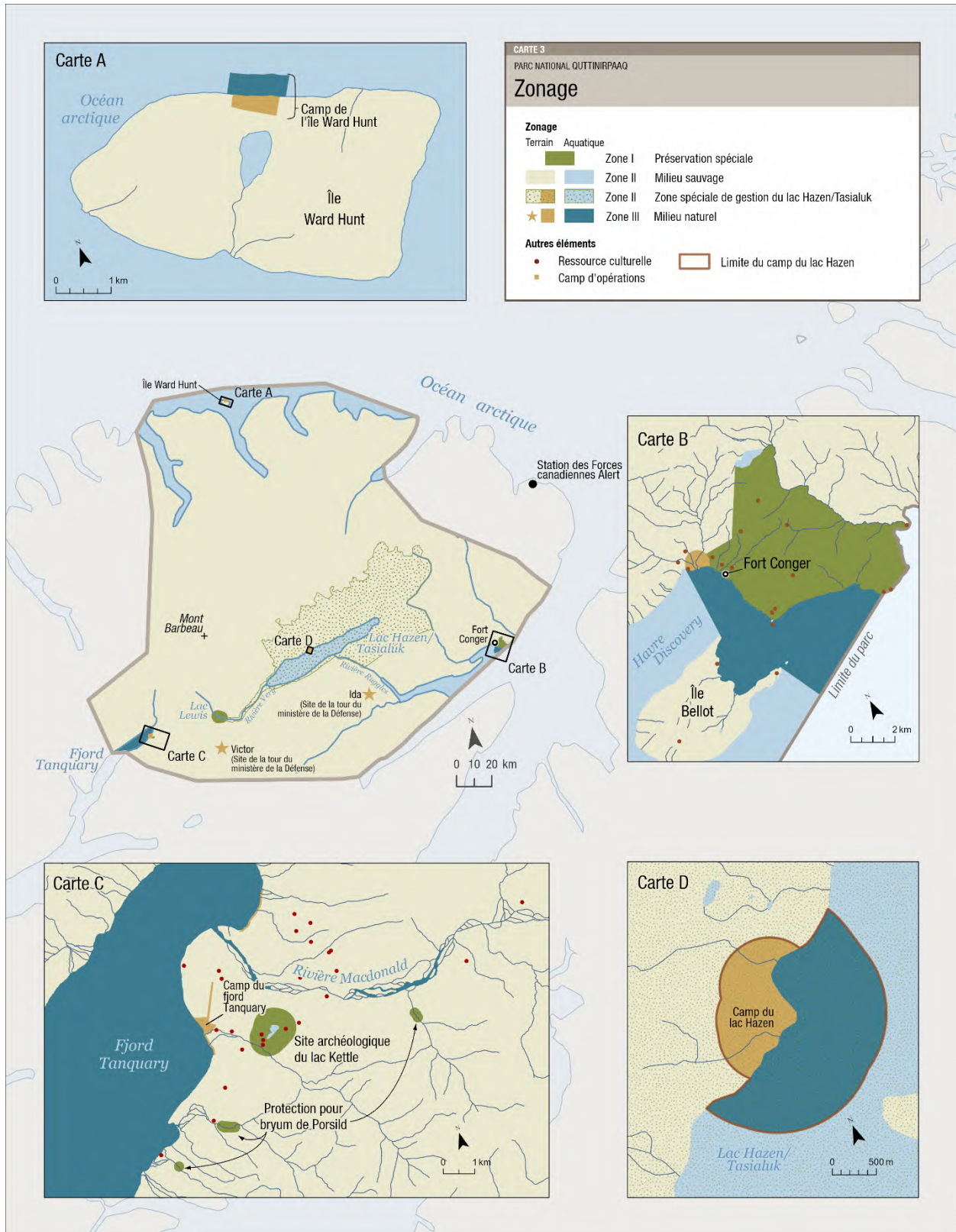
Au total, le parc compte six secteurs de zone III. Trois de ces secteurs sont actuellement des lieux d'exploitation de Parcs Canada. Ils comprennent le camp de l'île Ward Hunt, la base d'opérations au fjord Tanquary et le camp du lac Hazen/Tasialuk (voir les encarts de la carte 3). Pour les trois sites, la zone III comprend les bâtiments et les pistes d'atterrissage.

- **Île Ward Hunt (carte 3a) :** Bien qu'elle soit administrée depuis longtemps par Parcs Canada, l'île Ward Hunt a été officiellement ajoutée à la description des terres du parc national Quttinirpaaq en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* en octobre 2023.
- **Base d'opérations au fjord Tanquary (carte 3c) :** Le fjord lui-même, le rivage autour du camp et une petite bande de rivage au nord de l'écoulement de la rivière MacDonald constituent également la zone III pour permettre les débarquements en petits bateaux. L'accès par yacht privé est autorisé.
- **Camp du lac Hazen/Tasialuk (carte 3d) :** Le secteur de la zone III a été agrandi pour permettre aux avions d'atterrir sur le lac lorsqu'il est recouvert de glace, car c'est une option plus sûre au printemps. Un élargissement supplémentaire de la zone III sur la terre ferme vise uniquement à forer pour obtenir les matériaux nécessaires à la réparation des pistes d'atterrissage, activité qui devrait se produire à une certaine distance du lac pour éviter le ruissellement (voir également la carte 4 et la section 7.0 concernant la zone de gestion sectorielle du bassin du lac Hazen/Tasialuk).

Un secteur nouvellement désigné zone III comprend l'entrée nord du **havre Discovery** et le rivage d'une petite baie et d'une piste d'atterrissage non entretenue immédiatement à l'ouest du **fort Conger (carte 3b)**. Ce changement de zonage permet de simplifier l'autorisation d'atterrissage des aéronefs, tout en autorisant le débarquement en zodiac des navires de croisière sur la plage.

Enfin, deux **tours et stations hertziennes du ministère de la Défense nationale** sont désignées comme sites de la zone III afin de faciliter l'accès de la défense nationale par hélicoptère, ce qui est souvent nécessaire pendant la saison estivale pour l'entretien. Les visiteurs n'y ont pas accès (voir la carte 3).

Carte 3 : Zonage du parc national Quttinirpaq



## 8.0 Approche de gestion sectorielle pour le bassin du lac Hazen/Tasialuk

Le lac Hazen, ou Tasialuk comme l'appellent de nombreux Inuit, est le lac le plus profond au nord du cercle arctique. Les conditions particulières du bassin hydrographique du lac, ainsi que la chaîne de montagnes située au nord et le plateau au sud, créent un microclimat plus chaud; ce secteur est par conséquent plus fertile que le désert polaire environnant. C'est pour cette raison que le bassin du lac Hazen/Tasialuk (carte 4) est considéré comme une oasis polaire; ses prés de graminées et ses marais de fleurs contrastent vivement avec le paysage plutôt stérile que l'on trouve ailleurs dans l'Extrême-Arctique.

Le bassin du lac Hazen/Tasialuk est niché dans un parcours naturel, situé entre la montagne et le glacier, connu sous le nom de *corridor du bœuf musqué*. Cet itinéraire a permis la migration des gens de la tradition Indépendance I par le nord de l'île d'Ellesmere jusqu'au Groenland. La densité des sites archéologiques connus dans cette région montre l'importance qu'elle revêt, depuis 4 000 ans, pour de multiples groupes de personnes, des Paléo-Inuit aux Inuit de Thulé en passant par la culture des Inughuit du Groenland plus récemment. Grâce à sa biodiversité, la région a fourni nourriture et abri à ceux qui sont passés par là, à ceux qui sont restés et à ceux qui sont venus simplement pour récolter des ressources. Le secteur a également fait l'objet d'importants travaux scientifiques qui ont montré sa sensibilité au changement climatique et aux changements sans précédent au cours des 300 dernières années en matière d'hydrologie, de nutriments, de température, de croissance des algues, de couverture de glace et d'état des poissons. Pour ces raisons, l'ensemble du bassin du lac Hazen/Tasialuk a été initialement désigné zone I dans le premier plan directeur.

Le passage d'une désignation de zone I à zone II et l'adoption d'une approche de gestion sectorielle mettent en évidence l'importance de maintenir le niveau élevé de protection dont a besoin cette région très spéciale, vulnérable sur le plan naturel et culturel, tout en veillant à ce que la recherche et les visites à petite échelle se fassent dans le respect des conditions de zonage de Parcs Canada en d'autres endroits. Par exemple, bien que les visites au bassin du lac Hazen/Tasialuk aient été rares au cours des dernières années, il existe de nombreuses possibilités de randonnée dans la région, notamment dans une partie du *corridor du bœuf musqué*. Ce changement offre la possibilité d'examiner en détail les occasions et les défis uniques de ce lieu particulier.

Comme indiqué dans la section ci-dessus, le camp du lac Hazen/Tasialuk est une petite zone III au sein d'une aire de gestion plus vaste. Les objectifs suivants ont été établis pour régler les problèmes de gestion dans le bassin du lac Hazen/Tasialuk.

**Objectif 1 :** L'Inuit Qaujimagatuqangit et la science sont utilisés pour veiller à ce que l'activité humaine n'ait pas d'incidence négative sur les valeurs écologiques du secteur.

- Un code de conduite en matière d'environnement, élaboré en collaboration avec le Comité mixte de gestion du parc, guide l'utilisation du secteur et est également recommandé aux utilisateurs Inuit.
- Les lacunes dans les connaissances sur l'intégrité écologique sont cernées.
- Des fonds et des partenariats pour la gestion ou la surveillance active sont recherchés, tel qu'il est indiqué dans l'analyse des lacunes dans les connaissances.
- Le zonage de certains secteurs est modifié (zone I) là où les éléments probants le justifient.
- L'analyse des activités au camp du lac Hazen/Tasialuk permet de s'assurer qu'elles sont conformes à l'objectif à long terme d'assurer l'intégrité écologique et la protection du lac Hazen/Tasialuk, compte tenu des changements continus prévus en raison du changement climatique.

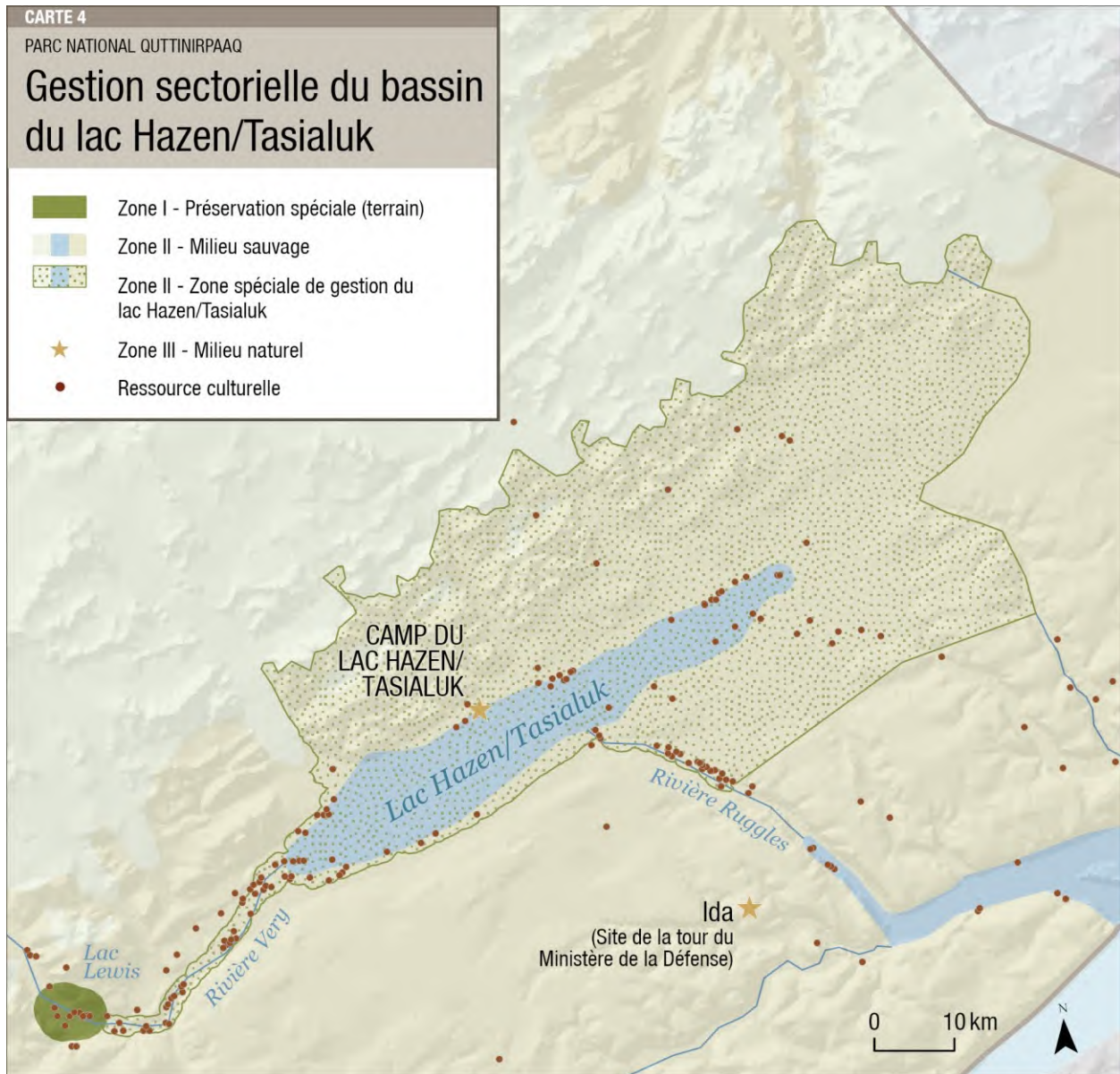
**Objectif 2 :** Veiller à ce que l'utilisation humaine ne nuise pas aux ressources culturelles.

- Tous les utilisateurs du bassin du lac Hazen/Tasialuk reçoivent des renseignements détaillés sur le comportement à adopter à proximité des sites archéologiques, et on leur demande de signaler l'emplacement précis de tout élément trouvé.
- Des aires de camping sont désignées et bien indiquées le long de la rivière Very, dans des endroits où il n'y a pas de ressources culturelles.



- Les sentiers de randonnée connus ne se trouvant pas à proximité des sites archéologiques repérés font l'objet d'une promotion.
- Les *secteurs culturellement sensibles* sont pris en compte lors de l'examen des demandes de recherche et d'activités spéciales.
- L'emplacement des ressources culturelles est confirmé lorsque les occasions le permettent.
- Des secteurs précis à la zone I font l'objet d'une modification au zonage si l'évaluation le justifie.

Carte 4 : Gestion sectorielle du bassin du lac Hazen/Tasialuk



## 9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Tous les plans directeurs des parcs nationaux font l'objet d'une évaluation environnementale stratégique menée dans le but d'améliorer la connaissance des effets cumulatifs possibles. Cette compréhension contribue à la prise de décisions fondées sur des données probantes à l'appui du maintien ou du rétablissement de l'intégrité écologique tout au long de la période visée par le plan. L'évaluation environnementale stratégique du *Plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq* a pris en compte les effets possibles du changement climatique, des activités locales et régionales à l'extérieur du parc et des propositions décrites dans le plan directeur. Dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, on a évalué les répercussions possibles du plan sur différentes composantes de l'écosystème, dont la toundra (végétation, couche active, caribou de Peary, ours polaire, bryum de Porsild) et les milieux d'eau douce (qualité de l'eau, omble chevalier).

L'évaluation a révélé que les composantes valorisées n'étaient pas gravement menacées par les effets cumulatifs des stressseurs étant donné que le principal stressseur pour l'environnement naturel du parc est l'évolution de l'environnement mondial. Le plan directeur renferme des approches qui permettent de comprendre les répercussions sur ces composantes valorisées, notamment :

- l'établissement de liens avec les partenaires, les intervenants et les Inuit des collectivités voisines du parc afin de promouvoir et de renforcer la collaboration régionale dans le but de comprendre les répercussions de l'évolution de l'environnement mondial sur les systèmes naturels du parc;
- le maintien de la participation active des Inuit à la gestion et à l'exploitation du parc national Quttinirpaaq.

Les partenaires autochtones, les intervenants et le grand public ont eu la possibilité de commenter la version provisoire du plan directeur et une ébauche de l'évaluation environnementale stratégique. Les commentaires du public, des groupes autochtones et des intervenants ont été intégrés à l'évaluation environnementale stratégique et au plan directeur au besoin.

L'évaluation environnementale stratégique a été menée conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (2010) et a permis d'évaluer comment le plan directeur a contribué à la *Stratégie fédérale de développement durable*. Chaque projet entrepris dans le but d'atteindre les objectifs du plan directeur sur place sera examiné afin de déterminer si une évaluation des impacts est nécessaire aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ou des textes législatifs subséquents. Le plan directeur contribue à l'atteinte des objectifs suivants de la *Stratégie fédérale de développement durable* : écologisation du gouvernement; côtes et océans sains; terres et forêts gérées de façon durable; populations d'espèces sauvages en santé; rapprocher la population canadienne de la nature; et collectivités sûres et en santé.

La mise en œuvre du *Plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq* ne devrait pas entraîner d'effet nuisible important sur l'environnement.